



# Rencontre de la médiation Mammifères Sauvages de Bretagne

Lors des Rencontres Mammalogiques Bretonnes,  
les 12-13 octobre 2024 à Morlaix (29)

Pour la première fois, la rencontre annuelle des médiateurs a été intégrée aux Rencontres Mammalogiques Régionales. Elle n'a donc pas eu lieu au printemps comme habituellement, mais en automne, les 12-13 octobre 2024, à Morlaix (29) (mais des événements printaniers locaux ont eu lieu).

Le présent document rend donc compte de l'ensemble des présentations et ateliers en lien avec des sujets de médiation qui ont été menés lors de ces rencontres. Un compte-rendu de l'ensemble des présentations et ateliers de ces RMB est en ligne sur le site du GMB.

## Cohabiter avec le Blaireau, expériences alsaciennes et bretonnes

Par Alain Gromas

### 1- Expériences alsaciennes

En octobre 2023, deux salariées et deux bénévoles du GMB ont participé à une formation sur la cohabitation entre le Blaireau et l'Humain, en Alsace, organisée par la LPO Alsace.



Le Blaireau se caractérise par une biologie particulière : il creuse d'importants terriers qui se transmettent de génération en génération, il est omnivore, a une organisation sociale complexe avec un système de clans et une dynamique de population relativement lente.



Il n'est pas classé comme susceptible d'occasionner des dégâts, mais il est chassable (exception faite du Bas-Rhin où il ne l'est pas, créant ainsi un contexte particulier où les « problèmes » de cohabitation se règlent autrement que par le déterrage, depuis plusieurs décennies). Mis à part dans ce département, l'espèce est déterrée du 15 septembre au 15 janvier, mais des périodes complémentaires sont obtenues par les

chasseurs dans certains départements, entre mi-mai et mi-septembre. Les associations de Protection de la Nature ont obtenu la suspension d'un grand nombre de ces périodes complémentaires. En réaction, les fédérations de chasseurs demandent au public de contacter nos associations pour traiter les problèmes de cohabitation dans le domaine agricole, auxquelles elles répondaient auparavant par le déterrage. Nous sommes donc face à une augmentation du nombre de cas de cohabitation Humains/Blaireaux dans l'agriculture, pour laquelle nous n'avons pas encore suffisamment d'expérience.

Une présentation sur le terrain nous a ensuite été faite de cas de **cohabitation dans le vignoble**.



Dans certains vignobles des premiers contreforts des Vosges, des gueules de terriers de Blaireau peuvent être trouvés entre des rangs de vigne, ce qui constitue un problème pour les engins agricoles.

Solution proposée :

- Poutres de soutien métallique
- Répulsif
- Dire au viticulteur d'agir dès le creusement en cas de récidive

Une présentation de terrain nous a ensuite été faite d'une problématique **d'affaissement de route** à cause de terriers de Blaireau. Différentes mesures ont été prises depuis 2015, mais plusieurs récidives ont eu lieu. Un terrier artificiel est envisagé.

Terrier artificiel :

- Règle : le mettre au plus proche du site initial. Ici il est projeté de faire une butte en longueur.
- Au début : le visiter une fois par semaine
- Pas besoin de permis de construire

- Projet de suivi avec une école
- Problème de l'argumentaire d'une collectivité qui trouverait le terrier artificiel trop cher : lui parler du coût de la réfection de la route si elle s'effondrait.
- Le talus initialement creusé sera recouvert de grillage et végétalisé.

Une présentation de terrain nous a ensuite été faite d'une problématique **d'affaissement de voie ferrée**.

Un terrier artificiel a été créé (il y a 3 ans), puis les terriers initiaux ont été bouchés. Première expérience de terrier artificiel.



Ci-dessus, le terrier artificiel (végétalisé naturellement et discret). Ci-dessous, une entrée du terrier.



Caractéristiques du terrier :

- Compter un nombre de « chambres » égal au nombre d'individus. Les entrées doivent être en pente légère vers l'extérieur. Ici les chambres sont en bois. De la litière est disposée dedans. Il faut au moins 1m50 de terre au-dessus des chambres. Les chambres n'ont pas de plancher. On peut créer une structure qui sert de base et peut être complétée par les blaireaux (mais pas la place ici).
- Une veille doit être faite : brindilles à l'entrée des accès etc. En l'occurrence, suite à la construction de ce terrier artificiel, des empreintes ont été vues 1 mois après !
- Il n'y a pas eu besoin de trappes anti-retour, les blaireaux ont dans un premier temps utilisé les deux terriers, ensuite de quoi le premier a été bouché après toute une période de répulsifs.
- Ici, le comblement a été fait par du ciment, + du grillage sur 50 m de part et d'autre.

- Une réunion d'information a été organisée dans la commune. Il faut en effet l'adhésion des riverains et agriculteurs, pour leur montrer que ça ne change rien pour eux.
- Ces travaux ont été réalisés grâce à un partenariat LPO - SNCF.
- Au début, un passage était fait toutes les 6 semaines. Il n'y a pas eu un seul nouveau creusement sous la voie ferrée.
- Il y a peu de dégâts dans le champ de maïs à proximité immédiate du terrier artificiel.

Coût de l'opération : 30 000 € (plus les suivis).



Mesure d'accompagnement applicable à tous les cas : la trappe anti-retour.

Elle est complétée des grillages autour pour éviter le creusement autour de la porte.

**Médiatrices·eurs** : en savoir plus dans le **compte-rendu de la formation**, sur le drive ! (en cas de perte du lien vers ce drive, le redemander à [catherine.caroff@gmb.bzh](mailto:catherine.caroff@gmb.bzh)).

## 2- Expériences bretonnes

L'été 2022, Alain a été amené à rendre visite à quelques particuliers qui se plaignaient de dégâts dus au Blaireau dans leur jardin, dans les Côtes d'Armor.



La première chose à voir quand on se rend chez un requérant : s'agit-t-il du Blaireau ? Il peut arriver que le Sanglier soit l'auteur du méfait. Ces deux photos montrent la différence entre le « travail » du Blaireau (à gauche), petits trous d'environ 5 cm, et celui du Sanglier, véritable labour du jardin (à droite).

Alain a posé des pièges photos dans certains cas, ce qui a d'une part confirmé ses dires auprès des habitants en matière de diagnostic d'espèce, mais qui a pu aussi faire « adopter » le Blaireau par ceux-ci, qu'ils ont finalement trouvé beau ou attachant...

De nombreuses mesures permettent de minimiser l'impact du Blaireau au jardin ou de le faire accepter par les habitants, comme le montre cette [FAQ](#) sur le site du GMB.

Depuis 2022 également, le GMB est contacté par des agriculteurs qui rencontrent divers problèmes liés au Blaireau : épis de maïs prélevés et tiges couchées, mais aussi prélèvements de carottes ou autres légumes, de fraises ou autres petits fruits chez des maraîchers ou fraiseiculteurs.



Les solutions sont difficiles à trouver car une protection par fil électrique est difficile étant donné la surface (surtout pour le maïs) et les rotations de cultures.

Une rencontre avec ces agriculteurs est primordiale pour :

- 1) Montrer que les « écolos » se déplacent sur le terrain et sont ouverts à la discussion, sans jugement.
- 2) Tenter d'identifier l'auteur des méfaits (Blaireau ou Sanglier ?), même si c'est difficile à trancher avec certitude.
- 3) Essayer de mesurer l'importance des dégâts par rapport à la surface de la parcelle concernée.
- 4) En savoir plus sur leur pratiques agricoles et la nature exacte du problème.

5) Et bien sûr chercher des solutions (dont les réponses sont parfois agronomiques, c'est-à-dire en dehors des compétences des médiatrices-eurs).

La discussion avec les agriculteurs montre que souvent, une reconnaissance de leurs problèmes (le Blaireau pouvant être la « goutte d'eau qui fait déborder le vase » de leur situation, qu'ils vivent déjà difficilement) serait bienvenue. Cela pourrait se traduire par une indemnisation des dégâts, comme c'est fait pour le Sanglier.

Nous verrons l'ampleur que cette question prend au fil des années, mais il est probable qu'on ait besoin de forces bénévoles importantes.

## Ateliers : cohabiter avec les Mammifères

Entraînons-nous à répondre aux questions du public.

Les participants pouvaient choisir deux des quatre ateliers suivants, initialement prévus pour durer 30 minutes chacun. Mais en raison de retard du démarrage de l'atelier médiation, le temps imparti pour chacun des 2 ateliers s'est réduit à 20 minutes ce qui a nécessité d'accélérer les échanges. Nous aurions probablement dû ne faire qu'un atelier de 40 minutes.

### 1. Chauves-souris en détresse

Atelier animé par Enora Le Gall et Gwennina Le Houédec

*Comment répondre à un appel de particulier pour une chauve-souris trouvée ?*

Plusieurs mises en situation à partir de plusieurs cas concrets illustrés par des photographies imprimées. Enora et Gwennina ont joué deux rôles (en alternance) pour faire émerger des propositions de réponses parmi les participant·e·s de l'atelier, qui ont construit une arborescence des réponses et questions aux appelants :

Appelant (particulier)	Répondant (association)
J'ai trouvé une chauve-souris en détresse ! préciser comment, où, pourquoi	En cas d'incapacité à y répondre : transmission du <b>numéro SOS Faune sauvage Bretagne (02 57 63 13 13)</b> et s'il n'est pas disponible, vers les <b>médiateurs PNA locaux</b> . Si vous êtes en capacité de le faire : <ul style="list-style-type: none"><li>• Demander les coordonnées de la personne, lieu, heure de découverte</li><li>• Bien comprendre le contexte de la découverte (demander une photo avec échelle) et s'assurer du besoin d'intervention. En cas de réelle détresse :</li></ul>
<b>Elle vole</b> dans la pièce	Ouvrir la fenêtre, éteindre la lumière et attendre qu'elle sorte

<p>D'après photo <b>c'est un jeune.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• On sait où est la colonie (sortie de gîte, guano, cris)</li> <li>• On ne sait pas où elle est</li> </ul>	<p>Ne pas toucher l'animal sans gants ou torchon.</p> <p>➡ Reglisser le jeune dedans</p> <p>➡ Bouillote (bouteille d'eau chaude mais pas trop) entourée d'une chaussette, dans une boîte fermée avec petits trous pour respirer, au noir et au calme. Réchauffée, faire boire de l'eau avec une pointe de miel diluée à l'aide d'un pinceau). Placer le jeune en hauteur bien visible 30 min avant le coucher du soleil sur sa bouillotte pour que la mère le récupère. Si ça ne fonctionne pas 2 soirs de suite : Centre de Soins (CDS)</p>
<p>L'animal est <b>blessé</b></p>	<p>Bouillote (bouteille d'eau chaude mais pas trop) entourée d'une chaussette, dans une boîte fermée avec petits trous pour respirer, au noir et calme. Une fois réchauffée, lui faire boire de l'eau avec une pointe de miel diluée, à l'aide d'un pinceau). Rediriger vers le centre de soins le plus proche. En Bretagne : Oniris, Sea Sheperd, L'île grande, Piaf.</p>

## 2. *Cohabiter avec les chauves-souris*

Atelier animé par Laure Pinel et Pierre-Yves Auroux

7 personnes ont participé au 1<sup>er</sup> atelier, 6 au 2<sup>d</sup>. Les participants se sont mis en binôme ou trinôme pour répondre à un cas concret tiré au hasard.

Nous avons proposé différents cas de figure intégrant des situations, des publics (particuliers, agriculteurs, collectivités, bailleurs sociaux) différents.

**Consignes des cas concrets** : qu'est-ce que l'on répond à ces appels ? quelles propositions sont faites (visite, sortie de gîte, solutions techniques) ?

- **Cas 1** : présence d'une colonie de sérotines communes chez des particuliers.

**Problématique** :

Appel de la personne, agacée, énervée, cherchant désespérément de l'aide, bruits et odeurs très gênants, tâches sur le placo, isolation à refaire (imbibée d'urine et de guano), les enfants ont peur et ne veulent plus dormir dans leur chambre.

**Propositions** :

Déplacement et visite chez la personne, la rassurer

Faire un diagnostic : une sortie de gîte si nécessaire pour voir d'où sortent les chauves-souris

Rappeler le cadre réglementaire : espèces protégées, dérogation obligatoire si destruction d'habitat

Orienter vers des travaux en automne en changeant d'isolant (les CS apprécient moins les isolations soufflées).

Proposer de construire un espace pour contraindre les CS sous la faitière par exemple.

- **Cas 2 : présence d'une colonie d'oreillards gris dans une église, arrivée et installation des pigeons.**

#### **Problématique :**

Appel de la **collectivité** qui est ok pour accueillir des chauves-souris (suivi par des naturalistes depuis 10 ans), mais ne souhaite pas que les pigeons s'installent. La collectivité souhaite mettre un grillage anti-pigeons.

#### **Propositions :**

Vérifier si APPB, en proposer un si ce n'est pas le cas

Cohabitation compliquée entre ces 2 espèces, voir si cohabitation possible avec cloisonnement.

Proscrire le grillage (piège à chiro).

Aller sur place, voir l'occupation des pigeons et faire une ou des sorties de gîte pour les chiros pour localiser le ou les trous d'envol.

- **Cas 3 : présence de pipistrelles communes sur un immeuble, habitat collectif.**

#### **Problématique :**

Appel d'un **bailleur social** qui cherche des solutions. Les habitants se plaignent du guano et du bruit. Il y a un plan de rénovation énergétique (isolation par l'extérieur). A vu que les CS sont protégées.

#### **Propositions :**

Aller sur place et faire un diagnostic avec sortie de gîte

Essayer durant cette visite de rencontrer des habitants, de rassurer, de discuter et de dédramatiser la situation.

Proposer au bailleur l'organisation d'une conférence, soirée, sortie avec les habitants.

Rappeler le cadre réglementaire : espèces protégées, dérogation obligatoire si destruction d'habitat.

Profiter des travaux pour intégrer des refuges en façades.

- **Cas 4 : présence d'une colonie de pipistrelles dans la toiture d'un restaurant/ hôtel.**

#### **Problématique :**

Appel des propriétaires. Beaucoup de guano sur la terrasse du restaurant, plus possible d'installer des couverts. Les clients se plaignent, les CS entrent dans les chambres par les fenêtres ouvertes.

## Propositions :

Aller sur place et faire un diagnostic en sortie de gîte.

Rassurer et dédramatiser la situation.

Rappeler le cadre réglementaire : espèces protégées, dérogation obligatoire si destruction d'habitat.

Proposer la mise en place de parasol ou de voile d'ombrage pour limiter le guano qui tombe lorsqu'elles décollent du gîte et l'installation de moustiquaires aux fenêtres pour éviter l'intrusion.

Sensibiliser les clients de l'hôtel et du restaurant en mettant des panneaux explicatifs : « ici, on protège les chauves-souris »

- **Cas 5 : présence de CS dans une ferme**

## Problématique :

Appel de l'agriculteur, ne sait pas où est la colonie, mais retrouve des chauve-souris collées quasiment tous les jours sur le papier tue-mouche de la stabulation.

## Propositions :

Aller sur place pour récupérer les animaux collés (se décollent avec de l'huile ou du talc), les soigner ou les envoyer en centre de soins avant de les libérer sur place. Si l'animal n'a pas ingéré trop de colle, il pourra repartir.

Chercher si une colonie est installée dans la ferme, et tenter une sortie de gîte au détecteur.

Rappeler le cadre réglementaire : espèces protégées.

Faire en sorte que les collants antiparasites soient retirés, en expliquant que les CS sont, elles-mêmes des auxiliaires, que certaines chassent en stabulation.

## 3. *Un moyen ou petit carnivore dans mon jardin ou dans mon champ*

Atelier animé par Meggane Ramos et Alain Gromas

Échanges et partage d'expériences autour de la cohabitation avec les petits et moyens carnivores (espèces abordées et propositions de réponse et arguments). Pour ces espèces, il s'agit de « problèmes de cohabitation » ou de propos entendus (*par un proche, un voisin, une copine, l'oncle du hamster de ta cousine, bref quelqu'un-e*) en défaveur de ces espèces souvent décrites comme « nuisibles »... Et non d'une envie de les accueillir.

*Chaque cas est unique et dans tous les cas, il est important de commencer par écouter, se montrer intéressé par le sujet et être humble car on ne sait pas tout.*

### 1. Blaireau

À noter que l'espèce est évoquée dans le compte-rendu « médiation Blaireau : cas concrets en Alsace et en Bretagne »

Problématiques évoquées et solutions proposées :

9 ● [Rencontre de la médiation](#) lors des Rencontres Mammalogiques Bretonnes, Morlaix (29) - 12-13 octobre 2024. [Compte-rendu](#).

- **Jardin (chez les particuliers)** : terre retournée ou potager. Le Blaireau, notamment en période de sécheresse, peut être amené à venir gratter les pelouses à la recherche de vers (dans les pelouses arrosées, les vers sont plus faciles à aller chercher que dans une terre sèche).

→ vérifier s'il y a clôture, s'il n'y a pas de trous ; vérifier que c'est bien du Blaireau (souvent il y a plusieurs espèces) ; proposer à la personne de réparer la clôture ou d'installer un grillage (autour du potager par exemple) ; proposer à la personne de ne pas arroser sa pelouse (et laisser pousser l'herbe). L'installation d'un piège photo peut également faciliter l'acceptation (et de vérifier) du/des visiteurs.

- **Maraîchage et culture** : voir présentation sur la cohabitation avec le Blaireau.
- **Tuberculose bovine** (souvent argument employé pour le déterrage) : à ce jour pas de cas de tuberculose en Bretagne. En cas de tuberculose bovine, surtout pas de déterrage car risque pour les chiens et l'homme. Le déterrage en préventif n'a aucun intérêt ([ANSES ; 2019](#))

## 2. Fouine

Problématiques évoquées et solutions proposées :

- **Poulailler** : rentrer les poules, vérifier qu'il n'y ait pas de trous, portail automatique qui s'ouvre au lever du jour et au coucher du soleil, grillage hermétique. Le grillage (mailles 19 mm) peut aussi être enterré sur quelques centimètres. À noter qu'il n'est en théorie pas autorisé de laisser en liberté ses poules (grippe aviaire).
- **Grenier/combles** : identifier les accès en les bouchant par exemple avec du papier journal ou des chiffons et voir s'ils sont retirés le matin ou utiliser un piège photo. Si pas identifiable, tenter de voir si l'accès est facilité par une gouttière, un muret, un arbre et ainsi possibilité de mettre [un "stop minou" ou manchon de protection](#) par exemple). Des répulsifs, appareil à ultrasons ou des bruits peuvent potentiellement la faire partir. Il faut ensuite boucher les accès. Il est impératif d'éviter la saison d'élevage des jeunes.

## 3. Martre

Problématiques évoquées et solutions proposées :

- **Poulailler** : rentrer les poules, vérifier qu'il n'y ait pas de trous, portail automatique qui s'ouvre au lever du jour et au coucher du soleil, grillage hermétique. Le grillage (mailles 19 mm) peut aussi être enterré sur quelques centimètres. À noter qu'il n'est en théorie pas autorisé de laisser en liberté ses poules (grippe aviaire).
- **Ruches** : pas connaissance ou alors très anecdotique chez les apiculteurs (comm. pers). La pose de pierre sur le toit pour empêcher le toit de s'envoler doit également permettre de s'en prémunir.

## 4. Renard

Problématiques évoquées et solutions proposées :

- **Poulailler** : rentrer les poules, vérifier qu'il n'y ait pas de trous, portail automatique qui s'ouvre au lever du jour et au coucher du soleil, grillage hermétique. Le grillage (mailles 19 mm) peut aussi être enterré sur quelques centimètres. Les prédatons semblent avoir plutôt lieu en période d'élevage des jeunes et en journée. À noter qu'il n'est en théorie pas autorisé de laisser en liberté ses poules (grippe aviaire).
- **Gale** : elle peut se transmettre par contact direct avec un individu infecté. La gale du Renard peut être transmise aux chiens, chats mais elle se soigne facilement. Pour l'Homme, elle ne présente pas de dangers (juste quelques démangeaisons).
- **Rage** : aucun cas de rage du Renard n'a été constaté en France depuis 1998. Les cas de rage proviennent de chiens en incubation importés illégalement d'autres pays.

## 5. Loutre

Il arrive que la Loutre puisse causer des soucis à des particuliers. Dans ce cas-là, donner le contact des référent·e·s PNA Loutre (meggane.ramos@gmb.bzh ou franck.simonnet@gmb.bzh).

Il a été proposé d'ajouter une FAQ sur le site du GMB : cohabitation avec les petits et moyens carnivores.

\*Pour la prédation des poules, plusieurs personnes ont également souligné que les chiens de chasse (et pas que) causaient pas mal de dégâts.

## 4. *La posture du médiateur : outils, recours, langages...*

Atelier animé par Franck Delisle et Aline Moulin

Les 2 ateliers ont mélangé médiateurs confirmés et débutants.

Avant tout, il a été discuté qu'être médiateur c'est :

- Savoir écouter le problème (réel ou supposé) du demandeur = ne jamais oublier que dans une problématique de cohabitation, on est là pour la sauvegarde des animaux mais aussi pour l'humain. Et prendre le temps ! Même sur plusieurs appels. L'écoute et le suivi désamorcent la plupart des situations, même celles qui paraissent critiques au premier abord.
- Savoir, si possible, s'adapter au demandeur : utiliser le même langage, la même façon d'être, etc. Il est plus facile de se faire entendre par quelqu'un qui nous identifie de la même « espèce » que lui.
- Devant un cas qui nous dépasse, ne jamais hésiter à dire « je ne sais pas mais je vais me renseigner auprès de mes collègues et je reviens vers vous ». Ça reste un gage de sérieux qui prouve qu'on n'est pas des marchands de sommeil et qu'on est, en plus, en réseau.
- Favoriser les binômes. Il n'y a pas de formation « cohabiteur », ça s'apprend sur le tas.
- La médiation peut paraître difficile mais ne pas oublier que les gens qui viennent vers nous, même mécontents, ont déjà fait un pas. Bien sûr il y a de temps en temps des

irréductibles mais ils sont rares et sont à oublier au profit des très nombreuses victoires que nous remportons.

Mais qu'en est-il lorsque nous tombons sur des personnes complètement fermées ? Où s'arrête le rôle du médiateur ? Est-ce au médiateur de brandir la menace légale ? Là il y a débat très intéressant. Sur l'exemple de 2 cas concrets, l'un sur la destruction volontaire d'une colonie de sérotines et l'autre sur la menace d'empoisonner des blaireaux (« et tant pis pour le reste de la faune qui y passera aussi ») qui collectent des épis dans un champ de maïs, la question est : OFB or not OFB ? Un signalement, voire une dénonciation, ne peut-elle pas être contre-productive ? Ne risque-t-on pas d'envoyer le message « n'appellez surtout pas ces écolos, réglez le problème vous-mêmes ! » ? A contrario, de notre côté, est-ce que de tels propos sont entendables ? D'un point de vue légal, quelles pourraient être aussi les répercussions pour les assos s'il venait à se savoir que nous avons entendu ce genre de menaces sans rien faire et qu'elles soient par la suite mises à exécution ?

À ce dernier paragraphe il n'y a pas de réponse toute faite mais la réflexion à mener est intéressante. Sans doute s'agit-il de la sensibilité et de la tolérance du médiateur confronté au problème.

# Rencontre du réseau des médiateurs

Bilan de l'année, actualités, perspectives - par Catherine Caroff

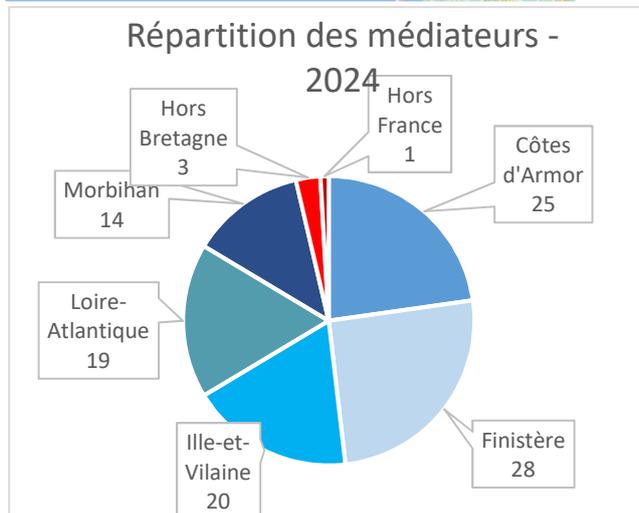
## Les médiateurs



- 110 personnes inscrites !
- dont 42 adhérents GMB
- Réseau interstructures : GMB, BV, FE, LPO (service SOS, Ile Grande), Maison de la Chauve-souris, bureaux d'études, collectivités, + certains adhérents « simples » mais avec fonction en lien (vété...).

En septembre 2024, 18 personnes ont saisi des SOS dans la base.

Il y a quelques « trous » sur la carte mais la répartition est tout de même assez bonne.



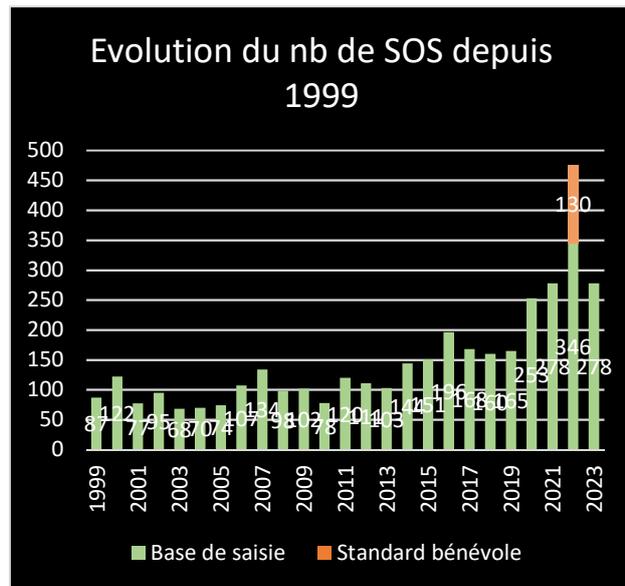
## Le cadre administratif côté GMB

Les actions de médiation sont contenues dans une Convention Pluriannuelle d'Objectif 2022-2024 (Région, DREALs) qui comporte les volets suivants :

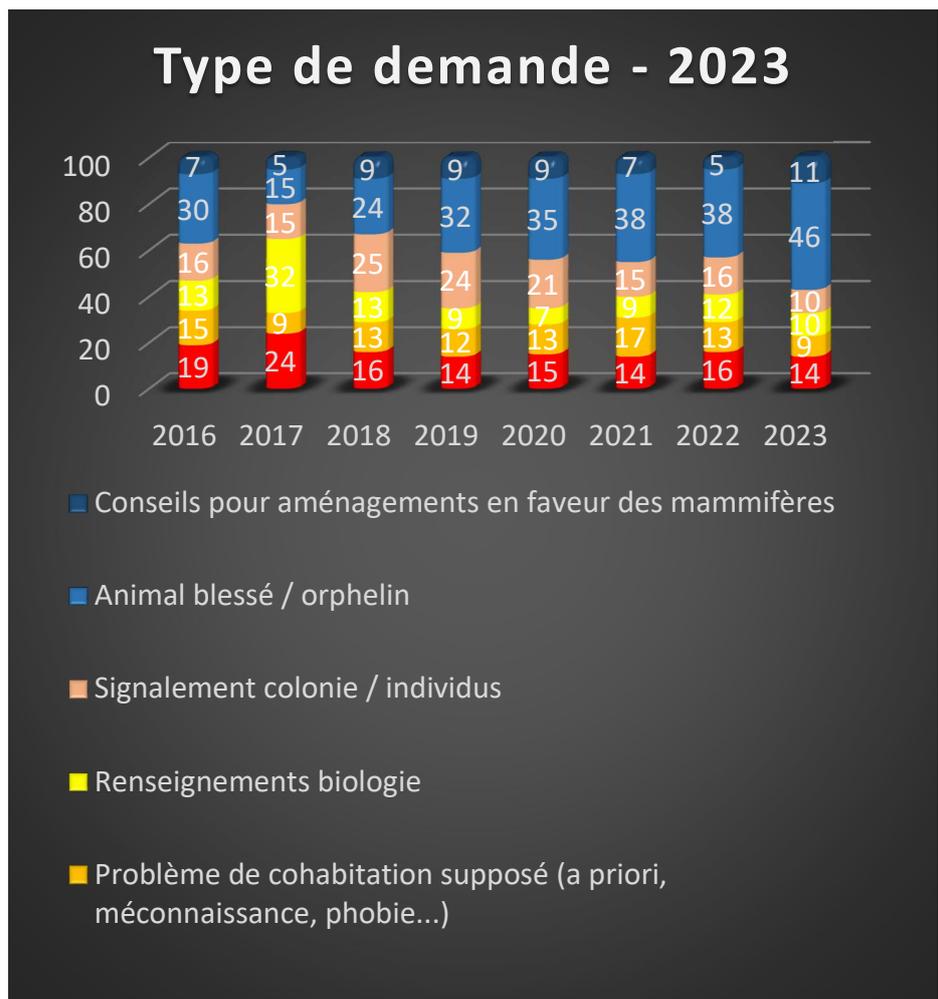
- animation de réseaux,
- SOS Mammifères sauvages,
- Refuges chauves-souris et Havres de Paix Loutre,
- animations,
- communication : *Mammi'Breizh*, site, réseaux sociaux, lettre électronique mensuelle...

## Les SOS

Le nombre de SOS poursuit une augmentation amorcée depuis plusieurs années. Le type de demande évolue vers, en proportion, de plus en plus de demandes en lien avec les animaux en détresse. Dans notre réseau, les médiateurs donnent quelques infos, mais n'étant pas habilités à donner des conseils en termes de soin, ces demandes sont relayées vers les services compétents, soit, depuis 2023, le service *SOS Faune Sauvage Bretagne*. Le nombre de cas de problèmes de cohabitation, qu'ils soient réels (bruit etc.) ou liés à une méconnaissance ou une phobie, semble sur un palier autour de 20-25 %, mais ces cas sont les plus chronophages à gérer et nécessitent parfois un déplacement.

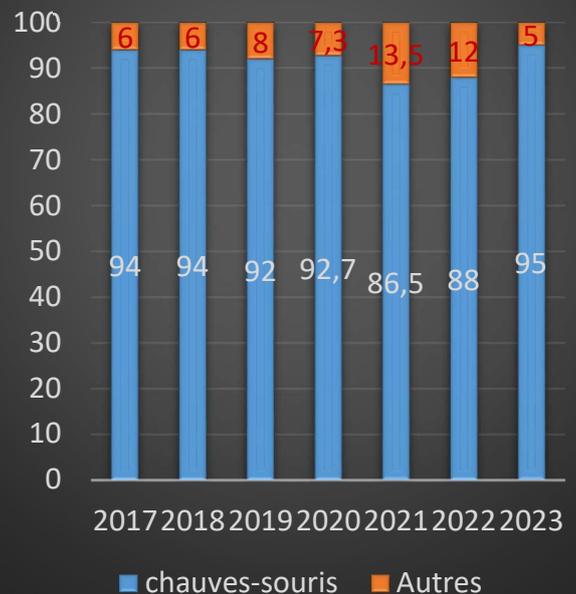


En 2023, sur 130 animaux blessés, 21 l'étaient du fait de chats (16 %), et 8 du fait de conduits de cheminées ayant une forme qui « attire » les chauves-souris. Deux pistes à creuser dans les années à venir.

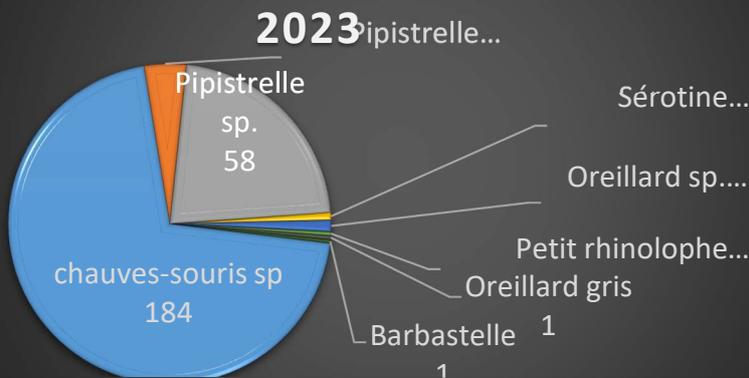


La plupart des appels concernent encore et toujours les chauves-souris, et, quand on peut en savoir l'espèce (soit parce qu'on a reçu une photo soit parce qu'on s'est déplacé), il s'agit le plus souvent de Pipistrelles ou autres espèces aimant loger dans les habitations. Un SOS peut parfois permettre la découverte d'une colonie de chauves-souris plus « rares ». Parmi les autres espèces concernées on retrouve toujours le Blaireau pour la moitié des cas.

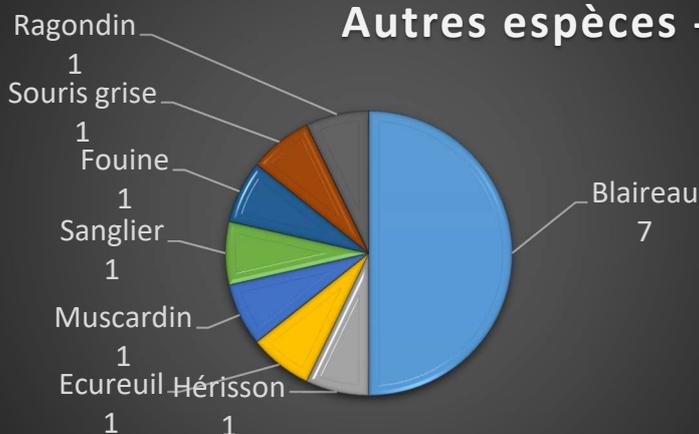
## Part des chauves-souris et des autres espèces (en %) - SOS 2023



## Chauves-souris concernées - 2023



## Autres espèces - 2023



## Les conventions Refuges chauves-souris et Havres de Paix pour la Loutre

Les médiateurs sont également sollicités pour la signature de **Refuges pour les chauves-souris** ou de **Havres de Paix pour la Loutre**. En 2023, un nouveau Havre de Paix a été signé, de même que 13 refuges. Ces conventions permettent d'informer, de conseiller et de maintenir un lien avec des personnes motivées pour l'accueil des mammifères sauvages, notamment par le biais de l'envoi de bulletins de liaison, et les personnes sont parfois invitées à des événements, à faire le comptage de leurs chauves-souris etc.

Le dispositif *d'Obligation Réelle Environnementale* a également été testé sur un cas morbihanais, mais du fait du nombre de questions en suspens sur ce nouvel outil encore assez peu utilisé, notamment d'ordre juridique et financier, l'appropriation de l'outil par le GMB, dont la thématique limitée (mammifères) est peu adaptée aux demandes des candidats souhaitant protéger l'intégralité des espèces de leur terrain, est pour l'instant suspendue.

## Animations

E, 2023, 9 Animations **Nuit de la chauve-souris** ont été présentées aux 4 coins de la Bretagne par les salariés et bénévoles du GMB.

## Particularités 2023-2024

- L'arrivée du Loup en Bretagne a généré beaucoup de travail, notamment de médiation. Il n'est pour l'instant pas intégré dans la CPO ni pris en charge dans aucun programme.
- Le Blaireau est une espèce qui prend de plus en plus d'importance dans nos cas de médiation. Malgré une formation en Alsace pour quelques-uns, le contexte est différent et rien ne remplace l'expérience. Il serait intéressant d'avoir un bon réseau de bénévoles pour répondre aux demandes. On ignore l'ampleur future du phénomène.
- Depuis 2023, une liste WhatsApp existe entre les médiateurs. Elle permet d'échanger sur des cas ou de chercher une personne pouvant intervenir.
- Le service *SOS Faune sauvage Bretagne* est arrivé dans le paysage, il offre une coordination de toutes les demandes liées à un problème d'animal en détresse (l'essentiel des demandes) ou de cohabitation. Le GMB est au comité de suivi de ce service.

## Fonctionnement du réseau

### ● La rencontre annuelle des médiateurs

- 2011 à 2023 : au printemps (34 personnes à la Méaugon au printemps 2023)
- 2024 : plusieurs rencontres par an :
  - rencontre annuelle à l'automne (incluse dans les RMB)
  - au printemps : rencontres locales : les « apéros de la médiation »
  - Bretagne Vivante : les « café chiros »



### ● Outils communs : drive, base de saisie en ligne, liste WhatsApp...

## Perspectives

- Observer les impacts du service SOS faune sauvage Bretagne sur l'activité de SOS au GMB : on est encore un peu trop tôt, mais au 8 octobre 2024 on avait reçu 237 SOS, contre 253 à la même date en 2023. Soit 6,3 % en moins. Mais on ne peut pas encore en tirer de conclusion, étant donné que d'autres paramètres (météo...) peuvent jouer.
- Une nouvelle CPO 2025-2027 est en préparation, nous tenterons d'y mettre le Loup.
- Le Blaireau et l'agriculture pourrait être un thème à développer également.

## Bilan de la première année du service SOS Faune sauvage

Par Aline Moulin

- Dans les cartons depuis plusieurs années, le projet a vu le jour, initié par la LPO Bretagne et les Terres de Nataé. Accompagnés par l'Agence Bretonne de la Biodiversité, les porteurs de projet ont convié divers acteurs du milieu de la faune sauvage à partir de mars 2023 pour construire ensemble ce nouveau service. GMB, BV, Amikiro, Boules Épiques, Trisk'Ailes, Piafs, Station LPO Ile Grande, mais aussi vétérinaires, administrations, et bien d'autres ont pu participer, chacun au degré

qu'il désirait. Certains ont préféré quitter le comité de suivi, ne se sentant pas concernés, d'autres s'y investir de loin, et enfin, d'autres, s'y investir plus avant.

- Grâce à cette mobilisation régionale, des fonds FEDER d'un montant de 400 000 euros pour 3 ans ont pu être attribués à cette plateforme. Il est rappelé que ces fonds ne pouvaient être alloués qu'à un projet inter-associatif d'ampleur régionale.
- Le résultat :
  - o Depuis le 6 mai 2024, un nouveau numéro vers lequel peuvent se tourner les découvreurs d'animaux en détresse est accessible 7 jours sur 7, de 9h à 18h. L'objectif est de pouvoir donner les premiers conseils aux découvreurs puis, si nécessaire, les orienter vers un centre de soins ou un vétérinaire faune sauvage. Il est répété plusieurs fois que la situation de la faune sauvage en Bretagne est dramatique, que les centres de soin n'ont pas assez de moyens humains et financiers, que les vétérinaires partenaires manquent à l'appel et que la plateforme n'est là que pour soulager ces partenaires du temps téléphonique, organiser les rapatriements et mettre en lumière, par les chiffres, ce manque de prise en charge que tout le monde regrette.
  - o L'équipe estivale, du 6 mai au 1 septembre, s'est composée de 2 salariés LPO Bretagne ayant déjà pratiqué assidûment la médiation soins, 2 anciennes service civique de la LPO Ile Grande, ayant travaillé sur la médiation téléphonique et le soin, et de Trisk'ails (capacitaire soin) et Faune Éthique (spécialisée cohabitation), qui se sont partagé un temps plein.
  - o Pour la "morte saison", il reste 3 salariés en CDI et l'équipe sera renforcée au printemps.
  - o Quelques chiffres :
    - 9 000 appels ont été traités sur ces 4 mois, avec des pics les lundis.
    - La cohabitation n'a représenté qu'un peu plus de 2% des appels. Pour les oiseaux, cela a pu être géré par un peu tout le monde. Pour les mammifères, les appels ont été redirigés vers FE. A voir comment cela va s'articuler à l'avenir.
    - Le top 3 des espèces les plus représentées : le goéland est sans conteste le vainqueur, suivi par le hérisson puis le martinet.
    - Catherine Caroff fait le point GMB/Plateforme. Elle était présente à tous les comités de suivi. Ça lui a pris du temps et si le nombre d'appels reçus par le GMB n'a pas diminué, elle estime tout de même que pour les appels de détresse, c'est un soulagement de pouvoir désormais orienter vers la plateforme.

## Remerciements généraux à cette rencontre des médiatrices·eurs

Un grand merci à toutes les personnes ayant participé aux actions de médiation : SOS, Refuges chauves-souris ou Havres de Paix pour la Loutre. Un grand merci également à toutes les personnes ayant aidé à organiser les différentes rencontre locales (apéros, cafés...) et ayant encadré des ateliers.